

**Nombre de membres****en exercice:** 34**Présents :** 12**Votants:** 15**Séance du 29 juin 2021**

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-neuf juin l'assemblée régulièrement convoquée le 29 juin 2021, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Maurice PALLUT, Christophe RAYNAL, Charles RODDE, Jean MAGE, Jean-Louis MARANDON, Chrystèle SERRE, François BOISSET, Alexandre FAVORY, Blandine VAN-DYCK, Gilbert MOMMALIER, Louis TOTY, Valérie CABECAS

**Représentés:** Pierre POUGET par Alexandre FAVORY, Guy LOUBEYRE par Christophe RAYNAL, Gilles LEYENDECKER par Valérie CABECAS

**Excuses:**

**Absents:** Danièle MANDON, Jean-Maurice EMORINE, Jean-Paul MALBEC

**Secrétaire de séance:** Charles RODDE

**Objet: Attribution subvention aux entreprises dans le cadre du régime d'aide communautaire - 2021 083**

Madame la Présidente expose que, dans le cadre du régime d'aide communautaire aux entreprises validé par délibération du 24 octobre 2019, il convient d'attribuer les subventions aux entreprises ayant sollicité la Communauté de Communes.

Madame la Présidente présente la liste des entreprises, les montants d'investissements réalisés ainsi que les demandes de subventions correspondantes :

Nom de la société	Commune	Objet de la demande	Type d'investissement	Montant de dépenses € HT éligibles	Montant de la subvention attribuée €
SARL Boucherie BORNES	Trizac	Acquisition véhicule frigorifique	Fourgon frigorifique	29 927,00	2 993,00
SARL des Frères du Lac	Condat	Rénovation de la partie hôtel du Lac des Moines	Travaux de rénovation, de modernisation et de mises en sécurité et acquisition mobilier	76 048,64	5 000,00
Danirene - BBoutique	Riom-ès-Montagnes	Attribution Création d'une boutique de vêtement	Travaux de réfection et acquisition de matériels informatiques	8 867,27	887,00
Ludovic VARLET	Menet	Déménagement de l'activité du bar tabac	Travaux de réhabilitation des locaux et aménagement d'une terrasse	30 165,79	3016,58

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Bureau décide :**

- d'attribuer les subventions proposées aux entreprises
- d'autoriser le versement de ces subventions aux entreprises
- d'autoriser Madame la Présidente à signer les conventions de versement d'aides ainsi que toutes pièces utiles

**Objet: Attribution subventions aux associations - 2021 084**

- Vu le règlement d'attribution des subventions adopté par délibération du conseil communautaire du 03 avril 2021 ;
- Vu la proposition de la commission des finances en date du 29 juin 2021 ;

Madame la Présidente propose à l'assemblée d'attribuer les subventions aux associations du territoire.

Madame La Présidente rappelle que :

- Les EPCI ne peuvent attribuer de subventions à des associations que sur la réalisation d'actions qui entrent dans le champ des compétences qui lui ont été transférées.
- Un EPCI et ses communes membres ne peuvent pas simultanément participer au financement d'une même action menée par une association.

Madame la Présidente propose pour 2021 les subventions énoncées ci-dessous :

ASSOCIATIONS	MONTANTS €
MadCow Festival n°2 - Association Splash Cheylade du 30/07 au 01/08	12 000
Ressourcerie Terre d'éco - Création atelier couture	10 000
Autour de la Gentiane - Fête de la Gentiane 17 / 18 juillet 2021	6 105
Foire du gras en Pays Gentiane	2 130

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le bureau décide :**

- d'attribuer, pour 2021, les montants énoncés dans le tableau ci-dessus au titre des subventions aux associations,
- de mandater Madame la Présidente pour signer toute pièce nécessaire et prendre toute mesure pour mener à bien l'opération

Objet: Attribution subventions dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat - 2021\_085

Vu la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de communes du Pays Gentiane n°015 PRO 026 en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020

Vu la délibération n°2020\_086-DE de la Communauté de Communes du Pays Gentiane en date du 30 juillet 2020

Il convient d'attribuer les subventions aux particuliers répondant aux critères établis dans la convention d'opération et éligible à une aide de la Communauté de Communes dans le cadre de l'OPAH :

CC PAYS GENTIANE									
NOM Prénom	Adresse	Type de dossier	Date de visite	Projet	Montant des travaux HT	Montant des travaux TTC	Date d'accord de la subvention ANAH	Montant aides ANAH	Montant aides CC
M. MAZES Jules	14 rue du 19 mars 1962 - 15400 Riom-ès-Montagnes	Adaptation	15/04/21	Adaptation des fenêtres et volets	13 013.54 €	13 729.28 €	17/12/2020	6 507.00€	1 301.00€
M. ANDRAUD Alain	11 cité de la Sagne - 15400 Riom-ès-Montagnes	Habiter mieux, Sérénité	06/05/21	Isolation des murs par l'extérieur	8 025.00€	8 466.00€	09/03/2021	4 694.00€	802.00€

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Bureau décide :**

- d'octroyer les subventions au profit des particuliers précités et conformément à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.
- de valider le montant des aides indiquées dans le tableau ci-dessus, étant entendu que les sommes seront versées aux particuliers désignés dès lors que ces derniers présenteront

l'ensemble des pièces administratives nécessaires au virement des subventions accordées.

- d'autoriser Madame la Présidente à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Objet: Attribution marché réalisation d'une étude touristique dans le cadre du dispositif "Petites villes de demain" - 2021\_086

Vu la réglementation de la Commande publique,

Madame la Présidente expose qu'une consultation, en procédure adaptée, pour le marché de réalisation d'une étude touristique dans le cadre du dispositif « Petites villes de demain » a été lancée le 21 mai 2021.

L'Avis d'Appel à Candidatures a fait l'objet de la publicité suivante :

- Journal LA MONTAGNE – Edition Cantal du 27 mai 2021
- Dématérialisation de la procédure sur [www.centreofficielles.com](http://www.centreofficielles.com) le 21 mai

Deux plis ont été reçus dans les délais. La commission MAPA – Marché en procédure adaptée- s'est réunie le 29 juin 2021 afin d'ouvrir les plis, analyser les offres et proposer l'attribution du marché.

Madame la Présidente précise que conformément à l'Avis d'appel à candidatures et au règlement de consultation, les critères de sélections étaient :

- Valeur technique de l'offre (références, réalisations similaires, qualité des intervenants, capacité d'accompagnement et d'expertise...) 30%
- Délais d'exécution 25%
- Coût des prestations 25%
- Compréhension générale de la demande (pertinence de la note d'intention, conformité au cahier des charges, qualité de méthodologie, ...) 20%

Après ouverture des plis, analyse des offres, la commission MAPA propose de valider le procès-verbal et le classement des offres ci-dessous :

	<b>Note maxi</b>	<b>Elan Développement SARL</b>	<b>HA Conseils</b>
Valeur technique de l'offre 30%	<b>35</b>	<b>26</b>	<b>26</b>
Délais d'exécution 25%	<b>25</b>	<b>12</b>	<b>,23</b>
Coût des prestations 25%	<b>25</b>	<b>20</b>	<b>20</b>
Compréhension générale de la demande 20%	<b>25</b>	<b>14</b>	<b>16</b>
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>72</b>	<b>85</b>

La commission propose ainsi de retenir l'offre la mieux disante et de confier la mission au cabinet HA Conseils – 63 rue André Bollier – 69007 LYON dont le coût de la prestation s'élève à 19 600€ HT (23 520 € TTC).

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Bureau décide :**

- de retenir pour le marché de réalisation d'une étude touristique dans le cadre du dispositif « Petites villes de demain » le cabinet HA Conseils – 63 rue André Bollier – 69007 LYON dont le coût de la prestation s'élève à 19 600 € HT (23 520 € TTC).
- de mandater Madame la Présidente pour signer le marché et toutes pièces utiles au bon déroulement de l'opération.

Objet: Attribution marché réalisation d'une étude sociale dans le cadre de "Petites villes de demain" - 2021 087

Vu la réglementation de la Commande publique,

Madame la Présidente expose qu'une consultation, en procédure adaptée, pour le marché de réalisation d'une étude sociale dans le cadre du dispositif « Petites villes de demain » a été lancée le 21 mai.

L'Avis d'Appel à Candidatures a fait l'objet de la publicité suivante :

- Journal LA MONTAGNE – Edition Cantal du 27 mai 2021
- Dématérialisation de la procédure sur [www.centreofficielles.com](http://www.centreofficielles.com) le 21 mai

Deux plis ont été reçus dans les délais. La commission MAPA – Marché en procédure adaptée- s'est réunie le 29 juin 2021 afin d'ouvrir les plis, analyser les offres et proposer l'attribution du marché.

Madame la Présidente précise que conformément à l'Avis d'appel à candidatures et au règlement de consultation, les critères de sélections étaient :

- Valeur technique de l'offre (références, réalisations similaires, qualité des intervenants, capacité d'accompagnement et d'expertise...) 30%
- Délais d'exécution 25%
- Coût des prestations 25%
- Compréhension générale de la demande (pertinence de la note d'intention, conformité au cahier des charges, qualité de méthodologie, ...) 20%

Après ouverture des plis, analyse des offres, la commission MAPA propose de valider le procès-verbal et le classement des offres ci-dessous :

	Note maxi	Elan Développement SARL	Populus Etudes
Valeur technique de l'offre 30%	35	25	26

Délais d'exécution 25%	25	21	22
Coût des prestations 25%	25	15	23
Compréhension générale de la demande 20%	25	18	18
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>79</b>	<b>89</b>
<b>Classement retenu</b>		<b>2</b>	<b>1</b>

La commission propose ainsi de retenir l'offre la mieux disante et de confier la mission au cabinet mandataire POPULUS Etudes – 33 rue François Garcin – 69003 LYON dont le coût de la prestation s'élève à 17 500 € HT (21 000 € TTC).

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Bureau décide :**

- retenir pour le marché de réalisation d'une étude sociale dans le cadre du dispositif « Petites villes de demain » le cabinet POPULUS Etudes – 33 rue François Garcin – 69003 LYON
- de mandater Madame la Présidente pour signer le marché et toutes pièces utiles au bon déroulement de l'opération.

Objet: Vote de crédits supplémentaires - Budget annexe ordures ménagères - 2021\_088

Madame la Présidente expose au Bureau que les crédits ouverts aux articles du budget annexe de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT		Dépenses	Recettes
60622	Carburant	-1 500	
61551	Entretien du matériel	-1 500	
6574	Subv de fonct° aux assoc° et autres pers de droit privé	3 000	
Total		0,00	0,00

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le bureau :**

- Vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet: Vote de crédits supplémentaires - Budget annexe Train touristique - 2021\_089

Madame la Présidente expose au Bureau que les crédits ouverts aux articles du budget annexe de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
2313-40	Construction travaux	30 000	1311	Etat	15 000

	accueil				
			1312	Région	15 000
Total		30 000	Total		30 000

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le bureau :**

- Vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet: Vote de crédits supplémentaires - Budget principal - 2021 090

Madame la Présidente expose au Bureau que les crédits ouverts aux articles du budget annexe de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
2315 - 30	Installations, matériel et outillage techniques	-5 000			
2188	Autres immobilisations corporelles	5 000			
Total			Total		

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le bureau :**

- Vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet: Attribution marché de gestion et exploitation de la fourrière animale - 2021 091

Vu la réglementation de la commande publique,  
Vu la délibération du 3 avril 2021 déclarant la consultation infructueuse et décidant le lancement d'une nouvelle consultation,

Madame la Présidente expose qu'une nouvelle consultation, pour le marché de prestation de service ayant pour objet la gestion et l'exploitation de la fourrière pour chiens de la Communauté de Commune du Pays Gentiane a été lancé le 16 avril.

L'Avis d'Appel à Candidatures a fait l'objet de la publicité suivante :

- Journal LA MONTAGNE – Edition Cantal du 20 avril 2021
- Dématérialisation de la procédure sur [www.centreofficielles.com](http://www.centreofficielles.com) le 16 avril

Un plis a été reçu dans les délais. La commission MAPA s'est réunie le 29 juin afin d'ouvrir les plis, analyser les offres et proposer l'attribution du marché.

Madame la Présidente précise que conformément à l'Avis d'Appel à candidatures et au règlement de consultation, les critères de sélections étaient :

- Valeur technique de l'offre (méthodologie, moyens humains et matériel dédiés au service, qualité des intervenants, organisation...) 35%
- Prix des prestations 35%
- Références 20%
- Conditions du bien-être animal et conditions environnementales (alimentation, gestion des déchets, etc...) 10%

Après ouverture des plis, analyse des offres, la commission propose de retenir l'offre de l'association Refuge Bienvenue – Bessaires – 15400 Riom-ès-Montagnes dont le coût de la prestation s'élève à 8 670 €.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le bureau décide de :**

- retenir, pour une durée de trois ans, pour le marché de prestation de service, ayant pour objet la gestion et l'exploitation de la fourrière pour chiens de la Communauté de Commune du Pays Gentiane l'association Refuge Bienvenue pour un montant 8 670 €.
- de mandater Madame la Présidente pour signer le marché et toutes pièces utiles au bon déroulement de l'opération.